



# RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

## CE extraordinaire du 1<sup>er</sup> Mars 2012 et fin du CE du 26 Février 2012

### Les représentants de la CGT :

#### Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe  
Mme SHYU Kai Ly  
Mr PALAU Jean Marc  
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

#### Elus Suppléants :

Mme THOMAS Corine  
Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle  
Mr GERBER Serge  
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

#### Représentant Syndical CGT :

Mr MONFORTE Norbert

## Principaux points à l'ordre du jour :

- Point sur la société sous-traitante « *envergure* ».
- Information trimestrielle sur l'emploi au T3  
(fin du CE du 26 février).

## Déclaration préalable de la CGT (extraits) :

Nous sommes réunis en séance extraordinaire pour examiner la situation de l'entreprise sous-traitante « *envergure* » suite aux déclarations des organisations CGT et SUD au CE du 16 février.

Les problèmes qui motivent notre réunion aujourd'hui ne sont pas nouveaux.

Dès le début de l'année 2011, les salariés ont dû agir pour la sécurité et pour leurs salaires qui n'étaient pas versés. Aujourd'hui, les salariés ne sont pas payés, les cotisations sociales non plus, l'Inspection du Travail a établi un procès verbal pour travail dissimulé etc.

France Télécom ne peut faire mine de découvrir la situation aujourd'hui. En effet, **dès janvier 2011**, la CGT vous a alerté, par courriel, sur le comportement de ce patron voyou. Alerte que nous avons réitérée en février 2011 par courrier à la DT. En novembre 2011 le patron a été condamné par la justice pour agression physique à l'encontre de ses salariés.

Incurie ou incompétence ? Quoi qu'il en soit, au lieu de montrer l'exemple en matière d'éthique et de responsabilité sociale d'entreprise tellement en vogue dans les discours patronaux, vous avez, de facto, cautionné la voyoucratie au détriment de l'intérêt collectif.

Pourquoi cette entreprise a-t-elle été choisie ? Par qui ? Existe-t-il des relations particulières entre *Envergure* et France Télécom ?

Pourquoi, en octobre 2011 acceptez-vous que les marchés d'*Envergure* soient cédés à l'entreprise Mazagan sans appel d'offres ?

La CGT exige que l'activité soit ré internalisée et que les salariés d'*Envergure* soit tous embauchés, sans perte de salaire et avec leur ancienneté.

Par ailleurs, et au-delà de cette entreprise, nous réclamons à nouveau que le CE ait connaissance de tous les éléments liés à la sous-traitance. En effet, les éléments concernant l'intervention, et les UI en général, nous sont systématiquement refusés. Nous voulons donc avoir tous les chiffres concernant la sous-traitance en UI. Une véritable transparence, un regard des élus sur ces éléments, permettraient sans doute, sinon d'éviter ce genre de situation, au moins de limiter les errements.

## Les patrons voyous ne doivent pas avoir leur place à France Télécom

### Rappel des faits :

En 2007 la DO IDF décide de sous-traiter complètement l'activité de certains répartiteurs. Au mois d'août 2009 la direction des achats signe avec l'entreprise *Envergure* un contrat portant entre autres sur 19 répartiteurs « habités » des UI 92, Paris et IFS.

Dès le début il y a des problèmes dans le paiement des salaires. **Le 20 septembre 2010** les salariés d'*Envergure* du répartiteur de Marne (*Montrouge 92*) se mettent en grève pour le paiement de leurs salaires ; suite à cette grève un salarié est placé en « mise à pied conservatoire » ; (*Le PDG d'Envergure ne savait sans doute pas que la grève était un droit constitutionnel !*). Grâce à l'action de la CGT la mise à pied conservatoire est levée mais le salarié est déplacé.

**En janvier 2011** seconde grève, toujours pour le paiement des salaires. Le 28 janvier 2011, 3 salariés se rendent à Saint Denis (*siège de l'entreprise*) pour réclamer leur dû ; ils sont violemment agressés par des cadres de l'entreprise dont le PDG qui sera condamné le 7 novembre 2011 par le tribunal de grande instance de Bobigny à 4 mois de prison ferme et à plusieurs amendes. C'est à ce moment que nous avons su que le patron avait déjà eu maille à partir avec la justice et était placé sous contrôle judiciaire.

**Le 30 mars 2011** la direction régionale du travail, suite à plusieurs rencontres avec les salariés d'*Envergure* accompagnés par la CGT, dresse un **procès-verbal pour travail dissimulé**. En effet cette société ne déclarait que 47 salariés en 2010 alors que d'après l'URSAFF ils seraient presque 150 !!

Malgré les **alertes de la CGT dès janvier 2011**, malgré le procès-verbal de l'inspection du travail, **France Télécom ne réagit toujours pas** si ce n'est par plusieurs mises en demeure qui restent insatisfaites au point qu'on peut légitimement se demander si ces mises en demeure avaient un autre motif que le simple formalisme. Ce n'est donc qu'en **janvier 2012** que la menace des inspecteurs de l'URSAFF de rendre FT responsable des dettes d'Envergure entraîne une véritable **réaction de la direction**. Elle décide le 12 février de résilier les contrats à compter du 15 février 2012.

Mais, la veille, le 14 février, le patron de la société, prenant de court nos « experts » de la Direction Juridique, dépose le bilan, préférant sans doute laisser à la collectivité le soin de régler les sommes dues à l'URSAFF. Un administrateur judiciaire est immédiatement nommé par le Juge et il oblige FT à poursuivre l'activité avec Envergure, contrariant de nouveau nos experts qui avaient prévu de donner l'activité à deux entreprises Cegelec et Ascom.

La Direction se défend en affirmant qu'elle ignorait les manquements de la société. Mais, elle avait été alertée par la CGT dès janvier 2011. Mais, comment croire qu'elle pensait qu'on pouvait réaliser le volume de travail prévu (*19 répartiteurs plus des techniciens d'intervention*) avec seulement 47 salariés ?

Donc pour l'instant les salariés d'Envergure gardent leur travail, les arriérés de salaires seront payés par l'AGS « Assurance de Garantie des Salaires ». On voit, dans cette lamentable affaire, la recherche maladroite et doctrinale de la baisse du « coût du travail ». Doctrine initiée par le MEDEF auquel FT est adhérente. Cette pratique (*recherche du moindre coût sans se soucier d'éthique ni de responsabilité sociale*) non seulement encourage la voyoucratie mais risque même de la généraliser.

Le fait que la direction soit restée sourde aux alertes de la CGT nous rappelle la triste histoire des PAH (*Plateforme d'Accès en Hauteur*).

Si nos directions, (*DO ou DTF*) et particulièrement la direction de l'intervention, n'avaient pas fait preuve d'autisme, le collègue de Marseille serait encore parmi nous.

Mais le chant des actionnaires est sûrement plus mélodieux que les revendications des personnels qui luttent avec la CGT pour leur sécurité et l'amélioration de leur condition de travail.

La CGT exige la ré-internalisation des activités sous-traitées et l'embauche de tous les salariés d'Envergure sans perte de salaire et avec leur ancienneté.

## **Information Trimestrielle sur L'Emploi (ITE) T3 2011.** **Ce point avait été reporté par manque de temps lors du CE de février**

### **Le constat concernant l'emploi est toujours le même. La décroissance. Depuis décembre 2010 l'effectif actif baisse de 1,1%!**

- La baisse est plus sensible parmi les salariés actifs CDI des bandes B et C qui décroissent respectivement de 18,9% et 3,3% et ce ne sont pas les promotions dans les niveaux supérieurs qui ont une forte incidence sur la baisse des effectifs.
- Concernant les métiers de l'intervention, comment se fait-il que, malgré les effets d'annonces, cette famille d'emploi perde encore des effectifs ? Alors que dans @NOO l'intervention client est taguée en croissance ? Les recrutements annoncés pour le quatrième trimestre inverseront-ils la tendance ? Suspense... La réponse lors de la présentation du T4.
- L'insertion professionnelle, 617 personnes, concerne essentiellement les apprentis (572) et quelques contrats de qualification (45).
- Femme/Homme : taux de féminisation sur le périmètre de la DO 36,2%. Le recrutement externe de femmes sur la DO était de 29% en 2010, a peine de 23% en taux cumulé depuis le début de l'année et de 20% seulement pour le T3 2011 ! Ce n'est pas en pratiquant de la sorte que FT infléchira la tendance. La CGT dénonce ce scandale : le taux de féminisation à la DO recule ! Il n'est plus acceptable d'entendre des discours sur la bonne volonté de l'entreprise alors que la réalité des chiffres la dément régulièrement. Au point que la moyenne d'âge des femmes est supérieure à celle des hommes. La direction de la DO doit cesser de parler et de lanterner et enfin agir.

- Concernant la pyramide des âges, l'âge moyen de la DO est de 46,78 ans. Il est de 46,9 pour les femmes et de 46,83 pour les hommes. Voilà qui est fait : les femmes sont désormais plus âgées que les hommes. Ce n'est pas vraiment surprenant au vu des recrutements de ces dernières années ! Pour les métiers de l'intervention, l'âge moyen est de 48,7 ans et dans cette famille de métier les femmes sont l'exception.
- Les recrutements externes sont au nombre de 54 contre 45 départs définitifs. Les mouvements en personnel en interne se résument à 127 mobilités entrantes contre 96 sortantes. Nous comptabilisons aussi 59 retour à l'activité contre 77 en suspension d'activité.
- Le recours au CCD reste encore une nébuleuse à FT. Si par principe le recours à ces travailleurs précaires se fait dans un cadre légal (*remplacement de salarié absent ou un accroissement temporaire de l'activité*) il est plus que nécessaire de faire une étude un peu plus poussée sur le périmètre de notre DO pour analyser s'il n'y a pas quelques débordements quant à l'utilisation des CDD. Le recours à l'intérim est en baisse par rapport à la fin de l'année 2010. Il sert, comme les CDD, au remplacement de salarié absent et à l'accroissement temporaire d'activité.
- La sous-traitance abordée dans ce rapport ne concerne que les UI. Elle est en croissance de 31%. Le sujet est encore plus opaque que le recours aux CDD. Le coût standard moyen mensuel est de 6,1 K€. L'entreprise, par la voix du Directeur de notre DO, s'est engagée à nous apporter les éclaircissements demandés depuis déjà plusieurs années. Les élu(e)s CGT disent : « *chiche Monsieur le Directeur ! Maintenant jouons carte sur table* ». Mais vous savez bien combien les jeux de cartes sont souvent des jeux de dupe.